

MODÈLE DU MINISTRE DE LA JUSTICE

Avis public de notification (articles 136 et 137 C.p.c.)

SECTION I – Avis

(Notification par avis public d'une demande introductive d'instance en intervention forcée)

Avis est donné à [Sara-Maude Lepage] de vous présenter au greffe de [Saint-Jérôme] du district de [Terrebonne] situé au [25, rue de Martigny Ouest, Saint-Jérôme, Québec, J7Y 4Z1.] dans les [30] jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en intervention forcée qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

SECTION II – Informations relatives à la publication

Choisir l'énoncé qui correspond à la situation :

(Notification par avis public faite sur ordonnance du tribunal)

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 18 février 2016] par [la greffière-adjointe Ghyslaine Fournier] de la [Cour supérieure] dans le dossier numéro [n° 700-17-012849-161].

(Notification par avis public faite sur un site Internet reconnu par arrêté du ministre de la Justice ou sur le site Internet d'un journal distribué dans la municipalité de la dernière adresse connue du destinataire ou encore dans celle où est situé l'immeuble qui est l'objet du litige)

Il peut être consulté à la présente adresse pendant une période d'au moins 60 jours à compter de sa publication. Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

SECTION III – Informations finales

Montréal], le 18 février 2016] (date de publication)

PASQUIN VIENS S.E.N.C.R.L.

204, Place d'Youville

Montréal (Québec) H2Y 2B4

Tél.: 514-845-5171 Téléc. : 514-845-5578 www.pasquinviens.ca

Avocats des défendeurs/ demandeurs en intervention forcée]